



# Le Courrier Buissardin

Bulletin d'informations de la commune de Buissard – Hautes-Alpes  
N°4 - Semestriel – janvier 2024

## Edito

Toute l'équipe municipale se joint à nous pour vous souhaiter une excellente année 2024, pleine de joie, de santé et de réussites ! Et avec elle, arrive notre désormais traditionnel Courrier Buissardin !

Bonne lecture !

## Sommaire :

Page 2 :  
Extraits de nos archives, l'école de Buissard en 1833 – erratum – Soupe à l'oignon !

Page 3 :  
Travaux de voirie – Halloween et Noël sur la commune

Page 4 :  
Du côté du comité des fêtes

Page 5 :  
Que fait notre secrétaire de Mairie ? – Etat civil



## Morceaux choisis dans les archives : 10 août 1833



"... Considérant que la commune de Buissard n'est composée que de trente habitans et que le nombre ordinaire des enfans qui fréquentent l'école primaire ne dépasse celui de vingt Considérant que les écoles, dans cette commune comme dans la circonvoisine, ne s'ouvrent que vers la fin d'octobre et se ferment vers la fin de mars, que ce n'est donc que pendant quatre a cinq mois environ que les enfans vont a l'école. Considérant que pendant quatre a cinq mois d'hiver ou les écoles sont ouvertes, l'intemperie de la saison rend la communication d'une commune a l'autre et meme d'un hameau a l'autre trez difficile et souvent meme impossible, a cause de la neige, de la glace, du torrent,etc

Qu'en conséquence il n'y a pas possibilité de réunir la commune de Buissard à une autre commune pour l'instruction des enfans.

Neanmoins, le conseil municipal voulant seconder de tout son pouvoir les (...) du gouvernement sur l'instruction primaire est davis

1° qu'il soit établi une ecole communale à Buissard, mais seulement pendant cinq mois de l'année, cest a dire depuis le premier novembre jusqu'au premier avril.

2° que le traitement de l'instituteur pendant ces cinq mois doit être fixé a quatre vingt francs independamment de son logement qui serait fourni par les habitans aisés comme cela se pratique habituellement. (...)

5° qu'il sera admis a l'ecole jusqu'au nombre de quatre élèves gratuitement des familles les plus nécessiteuses (...)"

*n.b. : l'orthographe et la ponctuation du texte original ont été respectées*

L'école de Buissard a fermé ses portes en 1981. La dernière institutrice du village était Mme Janine Brochier, qui nous a quittés l'année dernière.

## ERRATUM

Nous avons écrit dans le Courrier Buissardin N°3 que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) avait augmenté de 14 %. En fait, elle a augmenté de 4%.

De plus, nous vous signalons que vous ne pourrez pas bénéficier d'une exonération de la TEOM comme annoncé dans le même article. En effet, lorsque nous avons rédigé l'article, nous pensions être en possession d'informations complètes et fiables. Il s'avère que la procédure est beaucoup plus complexe. Si l'agent de la DGFIP, a bien insisté sur les distances à respecter entre domicile et point de collecte, il n'a pas évoqué le fait, que, si la commune de résidence faisait partie d'une COMCOM, un accord à l'unanimité de toutes les communes du groupe, était nécessaire pour une telle exonération. Or, la COMCOM du Champsaur-Valgaudemar s'est positionnée en défaveur de cette exonération par une délibération en septembre dernier.



## Agenda !

Notez dans vos agendas :

- Les vœux de l'équipe municipale le samedi **20 janvier à 11h30** à la salle multi-activités.
- La traditionnelle soupe à l'oignon organisée par l'Association Culture et Patrimoine de Buissard aura lieu le **17 février**. Guettez les flyers dans votre boîte aux lettres !



## Du nouveau au niveau voirie

Les travaux relatifs à la nouvelle voie communale remplaçant l'extrémité de la D15A déclassée, ont été exécutés du 22 au 24 août par l'entreprise Colas. Ensuite, l'enquête publique annoncée dans le bulletin n°2 et réalisée par IT05, s'est déroulée du 16 octobre 2023 au 7 novembre 2023. Le rapport du commissaire-enquêteur n'a relevé aucune opposition à cette voie (dénommée "Montée de Buissard"). M.UBRUN ayant cédé un terrain à la municipalité, celle-ci s'était engagée à lui céder, en contrepartie, la partie de D15 déclassée. Les démarches en ce sens sont en cours. Une nouvelle réglementation de circulation sera prochainement mise en place.



Tous les habitants de la commune se sont aperçus que la RD15 a été fermée à la circulation, entre la mairie et les premières maisons du bas de Buissard, à partir du 6 novembre 2023. Ce chantier, au niveau de l'abri-bus, est prévu par le Département depuis 10 ans.

Il a été question d'élargir la route au niveau du virage – d'où l'abattage d'arbres – tout en réparant la partie abîmée par un ancien glissement de terrain à l'aide de gabions (sortes de cages en métal remplies de cailloux) pour en prolonger le soutènement.



Du côté talus, un nouveau busage a été mis en place pour éviter le ruissellement quasi permanent sur la chaussée. Ce gros chantier, confié à l'entreprise Festa, a été prolongé jusqu'au 8 décembre en raison des intempéries.

La pose d'une glissière de sécurité dans ce virage dangereux est prévue pour 2024.

## Halloween

Le 31 octobre, dans l'après-midi, une horde de petits et moyens monstres a défilé dans Buissard, laissant le choix aux habitants de subir les mauvais sorts ou de distribuer des friandises ! Très peu de malédictions furent jetées et un butin gargantuesque de bonbons fut amassé ! Merci aux habitants, petits et grands ayant participé à cette journée et merci à la commune d'avoir prêté gracieusement la salle multi-activités aux parents organisateurs du goûter final !

## Noël de la commune



"Les colis aux anciens" ont été distribués de porte à porte, comme à l'accoutumée.

Pour les enfants de 0 à 10 ans, une après-midi contes a été organisée le dimanche 17 décembre dans la salle multi-activités de la commune. Cette année, c'est Gilles qui a émerveillé les enfants, avec sa "veillée montagnarde". Une quinzaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, a participé à ce goûter spectacle.



## Du côté du comité des fêtes

- Le vide-grenier de Buissard s'est déroulé le 4 juin 2024 et a réuni plus de 30 exposants. La bonne ambiance était au rendez-vous. La présence du groupe de musique local Palacaval a ajouté un air de fête à cette manifestation. De l'avis général, cette journée a été une réussite !
- Le comité des fêtes a pu constituer une équipe et construire un char des saisons afin de représenter les couleurs de Buissard à l'intervillage 2023. Pour cette première participation, la quatrième place a été décrochée. Le podium n'était pas si loin ... Rendez-vous en 2024 !
- Le dimanche 22 octobre, le comité des fêtes a organisé un "repas de la chèvre" cuisiné à sa façon ! Il a fait salle comble avec 80 couverts servis.
- Dernière manifestation de l'année : une bourse aux jouets a été organisée le dimanche 26 Novembre 2023 à la salle multi-activités de Buissard. Ventes et trocs ont été l'occasion pour les 15 exposants et les visiteurs de se rencontrer et de passer une agréable journée.



Vide grenier – Buissard - 04/06/2023



Terre en fête - Chabottes 12-13/08/2023



Repas de la chèvre – Buissard – 22/10/2023

## ... mais que fait la secrétaire de Mairie ?

Chaque commune emploie un agent ayant la fonction de secrétaire de Mairie, métier passionnant et varié.

La secrétaire est, avant tout, un agent du service public et donc rend service au public dans les domaines suivants :

Urbanisme : elle reçoit les demandes d'urbanisme (déclarations de travaux pour un permis de construire ou un abri de jardin, par exemple : elle renseigne sur le cadastre, les plans de parcelles...), des notaires, les demandes de certificat d'urbanisme à chaque vente d'un bien ou d'une succession.

Etat-Civil : elle établit des copies d'actes de naissance, décès ou mariage dans la commune.

Recensement : elle enregistre le recensement des jeunes âgés de 16 ans et leur fournit l'attestation indispensable à leurs démarches.

Budget et administration : elle prépare et suit l'exécution du budget annuel de la commune (paiement des factures, émissions des titres de recettes). Elle s'occupe de la facturation de l'eau et de l'assainissement avec le service comptable.

Elle gère les indemnités des élus et les salaires des agents municipaux ainsi que les déclarations sociales afférentes.

Conseil municipal : elle prépare le conseil municipal, en fait le procès-verbal, en rédige les délibérations transmises ensuite en Préfecture.

Elections : elle prépare les documents officiels pour toute élection.

Communication : elle assure la communication des informations communales, notamment avec le nouveau service Panneau Pocket et sur les tableaux d'affichage.

Elle répond au téléphone, sans oublier l'archivage, le classement, le courrier et les nombreux messages via Internet.

Salle multi-activités : elle gère le planning des réservations de la salle.

Pour mener à bien toutes ces tâches, elle doit suivre des formations fréquentes pour se tenir informé(e) de la législation. Elle est à l'écoute des administrés et des élus, quelle que soit l'équipe municipale en place.

Rappel des horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi 9h00-12h00

Mardi 9h00-12h00 / 14h00-15h45

Vendredi 9h00-12h00 / 14h00-15h45

Rappel de coordonnées :

Tel : 04 92 50 42 28

Mail : [mairie.buissard05@orange.fr](mailto:mairie.buissard05@orange.fr)



## Etat Civil

### DÉCÈS

27/07/2023 : BROCHIER Janine, née RICOU-CHARLES

### NAISSANCES

14/05/2023 : Lila BRIERRE

05/11/2023 : Élise PELLEGRIN